



Le soutien aux partenaires de la politique de la ville : l'appel à projets des contrats de ville

1

Je suis une association ou une collectivité et :



J'interviens sur les quartiers prioritaires relevant des politiques de la ville

2

J'ai un projet ou une activité répondant aux enjeux de :



Lutte contre la délinquance juvénile



L'accès au plein emploi



L'égalité entre les femmes et les hommes

Je ne bénéficie pas déjà d'une subvention locale de la Caf des Alpes-Maritimes pour ce projet

3

Je peux solliciter la Caf des Alpes-Maritimes :



Je contacte le chargé de conseil et développement de mon territoire qui m'accompagnera dans ma démarche et mon projet



Je réponds à l'appel à projets mis en ligne sur le site internet de la Préfecture des Alpes-Maritimes (octobre-décembre)



Je reçois une notification d'accord ou de refus



Je perçois ma subvention conformément aux dispositions énoncées dans l'appel à projets